



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2020
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille vingt, le Mardi 9 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 3 juin 2020

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques, DAVEZAC Jean Luc

PROCURATIONS :

LOMBARD Evelyne à CLAIR Christine
VILSONIE Emilie à NINARD Yannick
BOURGEOIS Mélanie à DAVEZAC Jean Luc

ABSENTS : MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon,

SECRETARE : NICOLAS Claire

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE des décisions.

D. AFFAIRES GENERALES

3. COVID 19 – Droits d’occupation commerciale du domaine public – Marché de plein vent - EXONERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, DECIDE D’EXONERER de droit d’occupations du domaine public l’ensemble des commerçants du marché de plein vent pour l’année 2020.

4. COVID 19 – Droits d’occupation commerciale du domaine public – Terrasses restaurants - EXONERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, DECIDE D’EXONERER de droit d’occupation du domaine public les terrasses des restaurants pour l’année 2020,

5. CRISE SANITAIRE – Maison Funéraire – Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE le nouveau tarif : « utilisation de la salle annexe pour présentation du défunt 45 minutes de présentation avant la fermeture du cercueil et le départ » à 60,00 €.

E. FINANCES

6. DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires de l’Année 2020.

7. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE DECIDE D’APPLIQUER pour 2020, les taux suivants :

- Taxe d’habitation : 17,6%
- Taxe sur le foncier bâti : 39,44%
- Taxe sur le foncier non bâti : 129,89%

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue, par 20 voix pour et 5 abstentions, dont M. DUPRE Jacques, Mme MINVIELLE-REA Corinne, M. ANDREETTA Jacques, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, APPROUVE le Budget Primitif de l’exercice 2020 relatif au Budget Principal de la Commune, et ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

9. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 21 voix pour et 4 contre, dont M. DUPRE Jacques, M. ANDREETTA Jacques, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, ATTRIBUE les subventions annuelles aux associations figurant dans le tableau annexé à la présente, et DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

10. BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE – Conventions 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE, APPROUVE les conventions qui lui sont présentées, avec le Comité des Fêtes, le Centre social multipartenariat du secteur de l’Isle Jourdain et l’USL Rugby, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents.

11. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 21 voix pour et 4 abstentions dont M. DUPRE Jacques, M. ANDREETTA Jacques, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020, relatif au budget annexe du Service de l'Eau, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

12. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 21 voix pour et 4 abstentions dont M. DUPRE Jacques, M. ANDREETTA Jacques, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020, relatif au budget annexe du Service de l'Assainissement, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

13. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 21 voix pour et 5 abstentions dont M. DUPRE Jacques, M. ANDREETTA Jacques, Mme MINVIELLE REA Corinne, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020, relatif au budget annexe du Service des pompes funèbres, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

14. BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue par 21 voix pour et 5 abstentions dont M. DUPRE Jacques, M. ANDREETTA Jacques, Mme MINVIELLE REA Corinne, Mme BOURGEOIS Mélanie ayant donné procuration à M. DAVEZAC Jean Luc et M. DAVEZAC Jean Luc, APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020, relatif au budget annexe des panneaux photovoltaïques, ADOPTE le budget par chapitre selon le tableau ci-dessus et les documents joints en annexe.

15. PLANTATION D'ARBRES – Budget Participatif Gersois – Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la convention de financement, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec le Conseil Départemental 32.

16. MAISON CLAUDE AUGE – Plan de financement – Entretien 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le plan de financement proposé, SOLLICITE les aides correspondantes auprès des partenaires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

17. BAIL GENDARMERIE – Révision du loyer – Avenant 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du bail de la gendarmerie de l'Isle Jourdain, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail de location de la caserne de gendarmerie de L'Isle Jourdain.

18. EFFACEMENT DE DETTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADMET en créance éteinte les titres émis tels que présentés sur la nature 6542, et DIT que les crédits sont prévus sur le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement.

19. GARANTIE D'EMPRUNT - TOIT DE GASCOGNE – SA GASCOGNE D'HLM DU GERS - Renouvellement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE DE RENOUELER la garantie d'emprunt accordée au TOIT DE GASCOGNE – SA GASCOGNE D'HLM DU GERS pour le réaménagement des prêts à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignation dans les conditions proposées, et AUTORISE le maire à signer toute pièce à intervenir pour le contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le TOIT DE GASCOGNE – SA GASCOGNE D'HLM DU GERS.

20. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT FRAIS DE SCOLARITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE la contribution financière à la somme de 1.790,00 Euros par élève de l'école maternelle et de 948,00 Euros pour un élève de l'école élémentaire, pour l'année scolaire 2019-2020, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, et CHARGE Monsieur le Maire à assurer l'application de cette contribution financière auprès des communes concernées.

21. ECOLE PRIVEE LE CLOS FLEURI - Participation Frais de Fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND acte du montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Clos Fleuri, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les conditions financières et administratives, et DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

22. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 – MONFERRAN SAVES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACCEPTE de verser à la commune de Monferran-Savès la somme de 1.893,36 euros au titre de l'année scolaire 2019 -2020 pour deux élèves correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique, CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord, et DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020.

23. LABEL STATION VERTE - Résiliation

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ACTE la résiliation de l'adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au réseau des stations vertes à compter du 1^{er} janvier 2021.

24. CIMETIERE – Rétrocession d'une concession cinquantenaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DIT que la concession cinquantenaire suivant acte précité au nom de Madame LUCCHESI Oliva épouse FEDRIGO et Madame BRAU NOGUE Simone, est rétrocédée à la Commune de l'Isle Jourdain à compter de ce jour pour qu'elle en dispose comme bon lui semble.

25. CIMETIERE – Tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le tarif de vente de la concession sise à l'emplacement N°14bis Plan U au tarif en vigueur majoré de 200 € (présence d'une cuve sur le terrain).

F. RESSOURCES HUMAINES**26. TABLEAU DES EMPLOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE le nouveau tableau des emplois communaux et DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2020 aux chapitres concernés.

22 heures la séance est levée.

Le 16 juin 2020

LE MAIRE – Francis IDRAC

